Société | Suicides de personnes âgées, Michèle Delaunay sonne l'alarme

Depuis le mois de juin, le ministère des affaires sociales et de la santé recense dix-neuf suicides de personnes âgées dans des établissements spécialisés de toute la France. Hier, la Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Michèle Delaunay a appelé à la vigilance pour mettre fin à ces actes de désespoir. En augmentation depuis quelques années, les suicides de personnes du troisième âge s'amplifient l'été. La Ministre espère lutter contre ces choix désespérés avec la loi d'anticipation et d'accompagnement de la perte d'autonomie qu'elle a pour mission de préparer.

« On n'a plus de projets quand on est âgé, plus d'envies et au fil du temps plus d'amis. On finit par être seule » évoque Jacqueline Bachelerie, retraitée de 81 ans. Isolement, perte de l'autonomie, face à ce constat, par désespoir, certains séniors commettent l'irréparable.

Mardi, Michèle Delaunay, la Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie a fait état de plusieurs suicides « particulièrement dramatiques » survenus ces derniers temps sur le territoire national. Dans la plupart des cas, la Ministre a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un « appel au secours » mais d'une véritable volonté d'en « finir avec une vie qui ne paraît plus digne d'être vécue ». Dernier suicide en date, hier à Dijon, une vieille dame s'est donné la mort par absorption de médicaments. Le Ministère des affaires sociales et de la santé rappelle que quand les personnes âgées commettent cet acte, « la plupart du temps, elles ne se loupent pas ».
En augmentation depuis les années 2000, le taux de suicide des personnes du troisième âge s'amplifie durant la période estivale. Pour Michèle Delaunay cela s'explique par un isolement accru, « un sentiment de vide et d'inutilité » mais aussi par un « accompagnement insuffisant face à la souffrance et bien souvent à la maladie ».

La Ministre appelle à la vigilance de tous

Face à l'augmentation du phénomène, la Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie appelle à la surveillance. Pour elle, « chacun de nous est comptable de ces suicides ». Proches parents et pouvoirs publics doivent se mobiliser. Selon les chiffres fournis en 2009 par l'organisation Info suicide, en France, c'est dans la tranche des plus de 85 ans que les taux de suicides sont les plus élevées (39,7 pour 100 000 habitants de cette tranche d'âge en 2006). Pour combattre le problème des suicides des personnes âgées, Michèle

Delaunay souhaite inscrire dans la future loi d'anticipation et d'accompagnement de la perte d'autonomie quelques priorités, tels que « la lutte contre l'isolement des âgés, le rétablissement des liens intergénérationnels et de voisinage» ainsi que « l'amélioration des conditions sociales » des plus démunis.

Caroline Ricros

Crédit Photo : Caroline Ricros
Publié sur aqui.fr le 08/08/2012
Url de cet article